

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 135**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY**

---

**OBJET**

Projet de Rénovation Urbaine de "La Soude - Les Hauts de Mazargues" : 1ère répartition des crédits pour 2016.

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
139 19**

## **RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

Par délibérations des 2 avril 2010 N° 208 et 30 septembre 2011 N° 105, la Commission Permanente du Conseil Général des Bouches du Rhône a approuvé en deux temps, la convention relative au projet de renouvellement urbain « La Soude-les Hauts de Mazargues » ainsi que la convention pluriannuelle de financement du projet passée avec le GIP « Marseille Rénovation Urbaine », représentant une subvention globale de 2.053.829 € dont 1.152.372 € en habitat et 901.457 € pour les résidentialisations, les aménagements et les équipements.

Au titre de l'avenant N° 1 approuvé par délibération de la Commission Permanente du 20 décembre 2013 N° 32, la participation départementale a été portée à 2.782.490 €, dont 1.552.254 € pour les opérations d'habitat et 1.230.236 € pour les résidentialisations, les aménagements et les équipements.

Enfin par délibération n°71 du 2 octobre 2015 la Commission Permanente a approuvé un avenant n°3 à la convention de financement avec le GIP « Marseille Rénovation Urbaine » sans incidence sur le montant de la participation financière du Département.

Une autorisation de programme (AP n° 2010-10239P) d'un montant de 1.230.457 € a été inscrite au budget départemental pour financer les opérations relatives au programme ANRU « La Soude-les Hauts de Mazargues » relevant de la délégation Politique de la Ville.

## **ENONCE DE LA DEMANDE**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau ci-annexé, la demande de subvention d'équipement d'un montant de 350.000 €, formulée par Marseille Rénovation Urbaine pour la résidentialisation des 5 ensembles de la Logirem sis au Baou de Sormiou : « Plan de la Jarre, Parc de la Valette, Vaucanson, Hameau du Rocher, Hameau de la Pinède » pour une dépense subventionnable plafonnée à 1.845.000 € TTC.

Les travaux, dont la Logirem est maître d'ouvrage, concernent les 5 résidences susvisées soit 286 logements.

Ils visent à améliorer :

- l'attractivité du quartier,
- la sécurité électrique et incendie des parties communes,
- l'accessibilité piétonne et PMR,
- les espaces extérieurs en recherchant la paisibilité et la réduction du vandalisme.

Pour ce faire, il est prévu :

- la création d'îlots ouverts sur les nouvelles voies créées,
- le réaménagement des circulations piétonnes, des placettes et des espaces collectifs,

- la réalisation des cheminements et des rampes d'accès aux bâtiments,
- l'amélioration de l'éclairage des placettes et des cheminements,
- le remplacement des portillons et pare-vues pour les logements en rez-de-chaussée avec jardin privatif,
- le remplacement de grillages et réalisation de clôtures,
- l'installation de mobilier urbain,
- la reprise totale des murets,
- l'extension et la requalification des plantations,
- la réfection des enrobés et des trottoirs,
- la délimitation des places de stationnement,
- la réfection des réseaux d'eaux usées et pluviales,
- l'installation de garde corps le long des escaliers extérieurs.
- des plantations.

## CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
10239	2012/10239/ 1011096	GPV La Soude Hauts de Mazargues	204-71-204182	2010-10239P	350.000 €
A ENGAGER					350.000 €

## PROPOSITIONS ET INCIDENCES BUDGETAIRES

Sur proposition de Madame la Déléguée à la Politique de la Ville, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de donner votre accord à l'octroi au GIP Marseille Rénovation Urbaine, dans le cadre du projet de renouvellement urbain « La Soude-Les Hauts de Mazargues », d'une subvention de 350.000 € destinée à la résidentialisation des 5 résidences de la Logirem : « Plan de la Jarre, Parc de la Valette, Vaucanson, Hameau du Rocher, Hameau de la Pinède », sur une dépense subventionnable plafonnée à 1.845.000 € TTC.

Cette action sera engagée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n°2010-10239P dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

Au bénéfice de ces considérations, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL